



# Pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

LA VILLE DE RENNES,  
SIGNATAIRE DE LA CHARTE  
EUROPÉENNE, POURSUIT  
SON ENGAGEMENT  
À TRAVERS SON PLAN  
D' ACTIONS.



La Ville de Rennes est membre de la commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et du haut Conseil de l'Égalité

# Édito

Promouvoir l'Égalité entre les femmes et les hommes, c'est permettre à chacune et à chacun d'accéder aux mêmes droits, aux mêmes chances, aux mêmes opportunités. C'est garantir les mêmes possibilités de développer ses compétences et ses talents, et de les exercer.

Les droits des femmes sont au fondement de la construction de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous nous mobilisons pour qu'ils soient garantis et effectifs pour toutes.

Le constat chaque jour des inégalités de fait entre les femmes et les hommes - 19% d'écart de salaire, un plafond de verre qui empêche les progressions de carrière, des situations de précarités où les femmes sont surreprésentées, des tâches domestiques assumées encore à 70% par les femmes, les violences faites aux femmes - nous révèle qu'au-delà des droits, la construction de l'égalité réelle passe par un travail sur les représentations, par le questionnement des stéréotypes, par la culture du respect et de l'égalité.

Depuis 2006, la Ville de Rennes est signataire de la Charte Européenne pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes dans la vie locale. Ce texte de référence nous crée des obligations en tant qu'employeur, et guide notre action au quotidien pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les rennaises et les rennais.

Le plan d'actions de la Ville de Rennes pour l'égalité entre les femmes et les hommes, détaillé dans cette brochure, témoigne de notre engagement, mais aussi du chemin à parcourir et de la nécessité de rester mobilisé-e-s au quotidien. Il se décline avec l'ensemble de nos partenaires, et tout particulièrement avec les associations féministes, dans le respect de leur indépendance.

Construire l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, c'est élargir le champ des possibles pour tous, garantir la cohésion sociale, lutter contre les discriminations de genre, consolider nos libertés et construire une société plus juste, plus créative et plus solidaire.

**Nathalie Appéré**  
Maire de Rennes  
**Geneviève Letourneux**  
Conseillère municipale  
déléguée aux droits  
des femmes  
et à l'Égalité

# Plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes

---

## Les principes

- Reconnaître l'égalité entre les femmes et les hommes comme un droit fondamental
- Prendre en compte les discriminations multiples et leur caractère cumulatif
- Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision
- Éliminer les stéréotypes sexués
- Intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les engagements de la collectivité
- Attribuer les moyens indispensables à la mise en œuvre de ces principes

# Les engagements



L'égalité est le ferment d'une cohésion sociale équilibrée et inclusive.

Dans le cadre de son plan d'actions adopté en conseil municipal le 8 juillet 2013, la Ville de Rennes s'engage à décliner sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses politiques publiques et dans le fonctionnement de son administration. Cette approche globale et intégrée de l'égalité femmes hommes s'appuie sur la montée en compétence de toutes et tous en matière d'égalité, de déconstruction des stéréotypes sexués et de transformation des représentations.

Cette mobilisation est renforcée sur les territoires identifiés comme prioritaires par la politique de la ville, l'égalité femmes hommes étant un des axes transversaux du contrat de ville de la Métropole rennaise 2015-2020.

Par son engagement la Ville rend visible et analyse les inégalités entre les femmes et les hommes, agit pour remédier à ces inégalités et à leur reproduction, elle évalue les actions mises en œuvre.

Convaincue que la construction de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est l'affaire de toutes et tous et de l'importance de la mobilisation de la société civile, la Ville de Rennes développe son action dans le cadre de partenariats avec le monde associatif, les institutions et les acteurs locaux.

**L'égalité réelle entre les femmes et les hommes repose sur la mobilisation de toutes et tous : une approche intégrée**

L'égalité : une compétence

- Formation et sensibilisation aux droits des femmes et à la lutte contre les stéréotypes sexués qui renforcent la reproduction des inégalités.
- Promotion de la culture de l'égalité en intégrant une réflexion sur la minoration des femmes et les dominations implicites.
- Soutien aux propositions associatives pour la concrétisation des droits des femmes et pour la sensibilisation aux stéréotypes sexués.

**RENDRE VISIBLE ET EVALUER les actions mises en œuvre**

La Ville de Rennes promeut la mise en place de dispositifs d'observation et d'analyse de ses activités et de celles de ses partenaires sous l'angle du genre. Dans ce cadre, elle :

- Promeut auprès de ses services, la production de statistiques et de bilans sexués.
- Demande que les travaux d'observations et d'évaluation sociale, réalisés sur le territoire, prennent en compte les données sexuées.
- Renforce l'exigence que les bilans d'activités des partenaires, dans le cadre de conventions avec la ville, intègrent des données sexuées.
- Renforce l'analyse des usages du territoire en prenant en compte les attentes des femmes en matière d'accessibilité, d'usage et de sécurité.

# LA VILLE DE RENNES DÉCLINE SA POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS L'ENSEMBLE DE SES POLITIQUES PUBLIQUES

## — EMPLOI / ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE / COMMANDE PUBLIQUE

### 1 **Promouvoir l'égalité professionnelle au sein des administrations de la ville, du CCAS et de Rennes Métropole. La Ville de Rennes et Rennes Métropole sont le 4<sup>e</sup> employeur de la région Bretagne**

- Obtention du label AFNOR, Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes depuis 2008 – renouvellement du label en 2015
- Mise en place d'un comité de suivi du label AFNOR réunissant les représentants des organisations syndicales et des agents volontaires pour apprécier et stimuler la mise en œuvre des engagements du label.
- Développement de la mixité des métiers et attention au déroulement de carrière des femmes.
- Mise en place de formations : « Comment travailler ensemble en acceptant et en respectant les différences » en direction des professionnel-le-s de la direction des jardins ; Formation-action sur l'égalité F/H et l'ensemble des discriminations auprès des professionnel-le-s du service Emploi Insertion formation et de la Maison de l'Emploi.
- Veille pour une communication sans stéréotypes de sexe.

### 2 **Favoriser l'équilibre vie professionnelle/vie privée**

- L'existence d'un bureau des temps est un levier majeur pour la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Le bureau des temps a ainsi initié une enquête sur la conciliation vie professionnelle/vie personnelle.
- Organisation des temps de travail adaptés aux usagers et aux agents (temps partiels – limitation des horaires atypiques).

### 3 **Promouvoir l'égalité professionnelle auprès des partenaires (entreprises – associations – intermédiaires de l'emploi...)**

- Charte pour le développement des prestations de propreté en journée et mise en place d'un comité de suivi pour en faciliter le déploiement dans les entreprises (99 signataires sur le bassin rennais au 30 décembre 2015).

### 4 **Promouvoir l'égalité professionnelle par le biais de sa commande publique**

- Intégration du critère Égalité femmes hommes (panorama sociologique des emplois et lutte contre les discriminations et les inégalités) dans les exigences demandées aux entreprises dans le cadre de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

### **5 Reconnaître les compétences**

- Soutien aux associations œuvrant à l'insertion professionnelle des femmes dans tous les métiers, et notamment au CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles).
- Accompagnement des femmes d'origine étrangère via un dispositif de coordination de l'offre d'apprentissage du français dans une logique de parcours qualifiant.
- Soutien de la reconnaissance des compétences et des diplômes obtenus à l'étranger.

#### — CULTURE / LOISIRS / SPORTS

### **1 La politique culturelle de la Ville s'attache à renforcer la présence des femmes dans les programmations, la création artistique et dans la réalisation de projets culturels**

- Journée professionnelle autour de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture - à destination des professionnel-le-s de la « Direction Culture » et des équipements culturels centraux.
- Depuis 2012, suivi du ratio relatif à la place des femmes dans les emplois de direction des institutions culturelles.

### **2 Favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux différentes fonctions dans l'ensemble des structures culturelles publiques ou associatives**

- La direction des équipements publics culturels de la Ville et de Rennes Métropole est passée de 8 hommes et 1 femme en 2011 à 5 hommes et 4 femmes en 2012.

### **3 Permettre une égale utilisation des opportunités culturelles, de loisirs et de sports**

- Développement de la carte Sortir ! (dispositif sous conditions de ressources facilitant l'accès de tous à la culture, au sport et aux loisirs) 54 % des utilisatrices sont des femmes et 45 % des familles sont monoparentales.
- Soutien de la Ville à l'organisation de matchs de football inter-quartiers en direction des femmes et des jeunes filles licenciées ou non.
- Accueil à Rennes de 6 matchs de la coupe du monde de football féminin en 2019.

## — SANTÉ - SOLIDARITÉ

- 1 **Reconnaître l'importance d'une vie affective et sexuelle épanouie, exempte de toute discrimination, source d'égalité et d'autonomie pour les femmes**
  - Soutien au Mouvement Français pour le Planning Familial.
- 2 **Veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans sa politique d'action sociale en soutenant particulièrement les familles monoparentales**
  - Attention particulière du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) envers les familles monoparentales.
  - Soutien aux actions menées par les centres sociaux.
- 3 **S'engager pour une meilleure autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et une plus grande mixité dans l'accompagnement**
  - Diffusion d'un guide « Pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les emplois à domicile », édité par « Culture et Promotion ».
  - Le CCAS valorise le métier d'aide à domicile, et d'aide-soignant-e, pour une prise en considération plus juste de ces métiers et encourage sa masculinisation.

## — LUTTE POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES

- 1 **Inscrire la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes dans les priorités de la politique municipale de sécurité et de prévention contre la délinquance**
  - La prévention et le traitement des violences faites aux femmes est un des enjeux de la « Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance » de Rennes.
- 2 **Agir au sein de l'administration municipale**
  - Mise en place de formations et sensibilisations à la question des violences faites aux femmes et à la connaissance des dispositifs de réponses en cas de demande d'aide à destination de professionnel-le-s de différents services.
  - Mise en place par la direction des ressources humaines d'un circuit indépendant d'accueil, d'accompagnement, de suivi des personnes subissant des violences et de sanction des auteurs.

### **3** *Participer à la dynamique locale de lutte contre toute forme de violence envers les femmes*

- Soutien aux associations en lien avec la plateforme départementale d'écoute et d'orientation en direction des violences faites aux femmes.
- Contribution au financement d'un poste d'assistant social au commissariat de police, pour un accueil de qualité des femmes victimes de violence.
- Réalisation d'une programmation autour de la journée pour l'élimination des violences faites aux femmes à partir des propositions des associations.
- Soutien aux associations mettant en œuvre des actions de prévention et d'accompagnement des femmes victimes de violence.
- Prise en compte du harcèlement dont les femmes sont victimes dans les espaces publics (rue, transports).

### — LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

#### **1** *Prendre en compte le croisement et le caractère cumulatif des discriminations*

- Adoption en 2009 par le Conseil Municipal d'un plan de lutte contre les discriminations.
- Attention particulière au cumul des discriminations liées au sexe et à l'origine.
- Soutien aux actions associatives en direction des femmes étrangères victimes de violence.

### — ÉDUCATION À LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES

#### **1** *À travers le projet éducatif local 2015-2020*

- Garantir le vivre ensemble autour des principes de laïcité, de citoyenneté et de lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les filles et les garçons.

#### **2** *En lien avec la convention académique et régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif*

- Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes.
- Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Ceci passe notamment par le soutien au programme « Envie de respect » (prévention des stéréotypes, sensibilisation à l'égalité et au respect) afin de prévenir les discriminations, les préjugés sexuels, et les violences, au sein des établissements scolaires.
- S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude notamment par l'organisation d'un temps fort sur les « Métiers en tout genre » afin de promouvoir la mixité des métiers.

### **3 Par la formation à la culture de l'égalité afin d'éliminer les stéréotypes sexuels**

- Formation-sensibilisation aux droits des femmes en direction des agents d'entretien et de restauration de la Direction Éducation Enfance.
- Sensibilisation des professionnels des crèches à « La reproduction des stéréotypes de genre dès le plus jeune âge », au cours d'une journée pédagogique organisée par la Direction Petite Enfance.

#### — AMÉNAGEMENT – CADRE DE VIE

### **1 Prendre en compte les enjeux de l'égalité dans l'aménagement des espaces urbains et les politiques de mobilité**

L'aménagement des espaces publics, le développement durable et la mobilité ne sont pas neutres et sont déterminants pour l'autonomie des femmes.

- Attention particulière à l'attribution de noms de femmes aux voies et équipements, et réalisation d'un itinéraire dans les rues de Rennes.
- Valorisation de la visite guidée ayant pour fil rouge les luttes féministes à Rennes.

- À partir de la pratique des marches exploratoires de femmes, analyse des usages du territoire en prenant en compte les besoins et les ressentis des femmes en matière d'accessibilité, de fonctionnalité et de sécurité. Une expérimentation a été réalisée en ce sens sur le quartier de Maurepas.

### **2 Accueillir toutes les personnes quelles que soient leurs ressources. Le plan local de l'habitat bénéficie particulièrement aux femmes sur-représentées parmi les ménages précaires**

- 34 % de familles monoparentales dans les attributions de logement social en 2014 (sur l'ensemble de Rennes Métropole).

#### — RELATIONS INTERNATIONALES

### **1 Promouvoir l'égalité dans ses échanges internationaux à travers ses politiques européennes et de solidarité internationale en référence aux huit objectifs du millénaire pour le développement**

- Introduction d'un critère permettant de connaître le nombre de femmes concernées dans les projets soutenus financièrement par la Ville de Rennes.
- Introduction d'une dimension genrée dans tout projet de développement soutenu par la ville.

**2 Contribuer aux réseaux d'associations dont l'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe et le Conseil des Communes et des Régions d'Europe**

- Développement de ses missions « Europe » et « Solidarité Internationale ».

— PARTICIPATION CITOYENNE :

**1 Mise en place d'un Comité consultatif « Égalité femmes/hommes » : Espace d'information, de réflexion, de vigilance, de veille, et d'impulsion, cette instance est composée, pour une durée de 2 ans, d'habitant-e-s, d'associations, d'élu.e.s, de représentants des services et institutions**

**2 Dans le cadre de la Fabrique Citoyenne, l'expression des rennaises et des rennais est encouragée au sein des comités consultatifs et des conseils de quartier**

- Parité dans les conseils de quartier, les comités consultatifs, le conseil des témoins, le conseil citoyen.
- Garde d'enfant proposée systématiquement lors des rencontres de participation citoyenne.

**3 Intégration de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les relations partenariales avec les associations**

- Prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les conventionnements entre la ville et les associations qui gèrent les équipements de quartier.
- Dans le Pacte Jeunesse : Incitation des associations conventionnées à donner une place plus importante aux jeunes femmes et aux jeunes hommes dans les instances de décisions.

## UNE DÉMARCHE SYSTÉMATIQUE DE PARTENARIAT

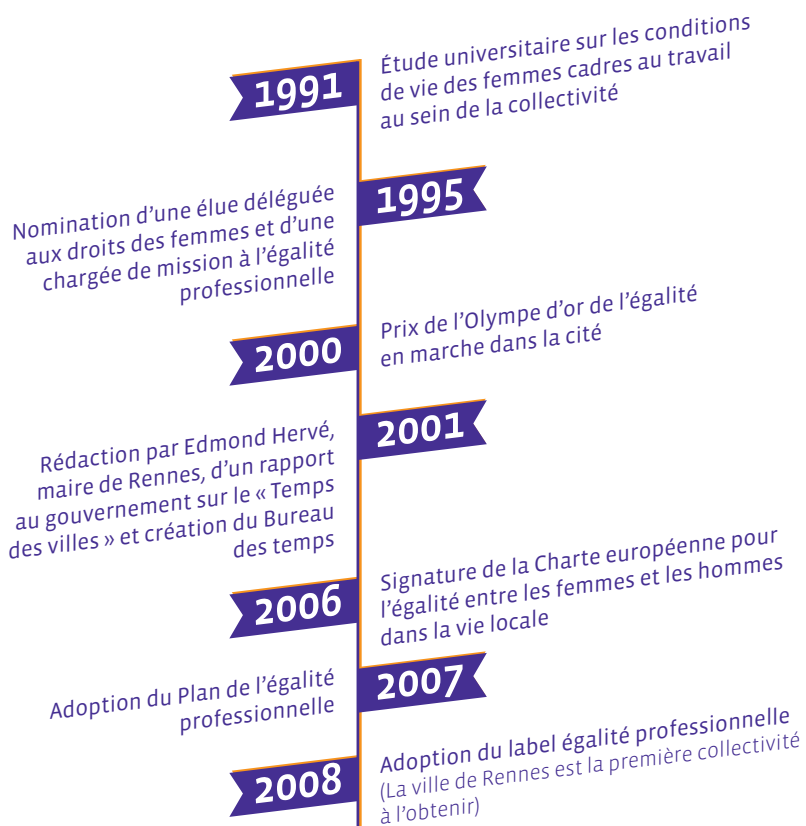
*La ville de Rennes s'engage en associant l'ensemble de la société autour de la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'implication de la collectivité autour de cet objectif est indissociable de la reconnaissance et du soutien des dynamiques locales associatives et institutionnelles en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'action de la Ville s'insère dans un maillage dense qui donne aux initiatives plus de sens, plus de force, dans le respect de l'indépendance associative.*

- Travail avec les partenaires politiques, institutionnels, associatifs, et syndicaux pour promouvoir l'égalité : le label égalité professionnelle de l'AFNOR fait l'objet d'une validation par les organisations syndicales.
- Collaboration avec les services de l'Etat : Signature de la convention régionale et académique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans le système éducatif 2014 – 2018, et travail avec l'Éducation Nationale pour encourager toute initiative à même de contrer les discriminations sexistes et les représentations stéréotypées en œuvre, chez les jeunes, dans les relations filles / garçons.
- Engagement dans le protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes 2015 – 2020.
- Travail, au sein du Comité consultatif « Égalité femmes/hommes », sur une analyse partagée des situations locales et des enjeux, des politiques publiques, le comité assurant une fonction d'espace d'information, de réflexion, de vigilance de veille et d'impulsion.
- Soutien aux associations qui œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la mise en œuvre des droits des femmes, et reconnaissance de leur expertise : élaboration en commun d'une programmation en lien avec la journée des droits des femmes à partir des propositions des associations, appui aux associations mettant en œuvre des actions de prévention et d'accompagnement sur la question des violences à l'encontre des femmes.



# Historique

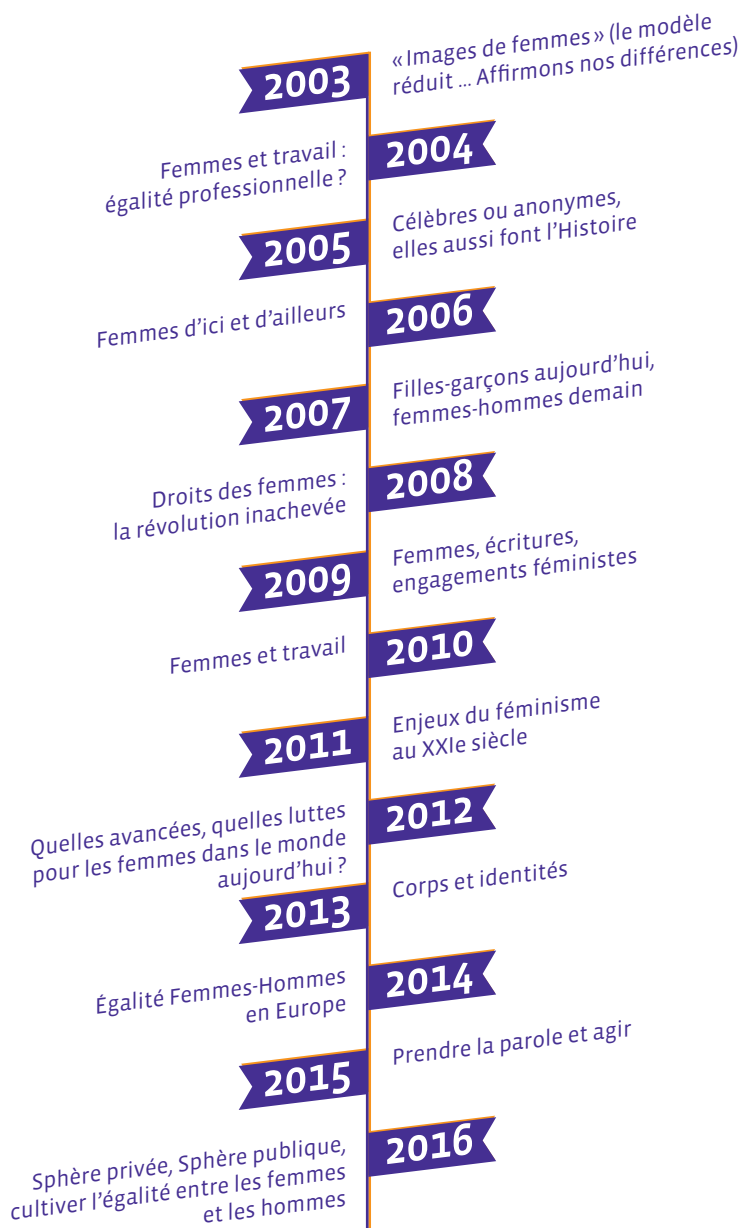
## de l'engagement de la ville de Rennes pour l'égalité entre les hommes et les femmes



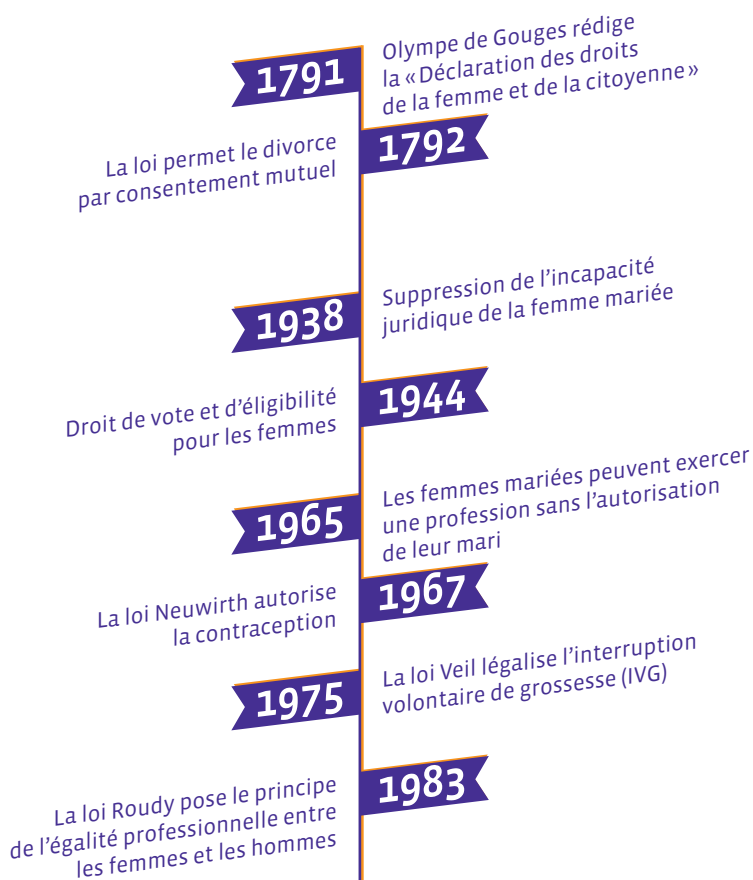


**DEPUIS 1992, LA VILLE DE RENNES ET SES PARTENAIRES, SENSIBILISENT LES CITOYENS ET CITOYENNES À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PAR UNE PROGRAMMATION EN LIEN AVEC LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES**

- 1992-1993** 1<sup>res</sup> réceptions par Edmond Hervé, maire de Rennes
- 1994** Les femmes et la paix
- 1995** Manifestation sur les droits des femmes sans thème précis
- 1996** Femmes et citoyennes, elles interviennent
- 1997** Femmes et politique : en France, 90% des députés sont des hommes, est-ce bien raisonnable ?
- 1998** Femmes et création : le talent au féminin
- 1999** Violences faites aux femmes : sachons les voir, refusons-les !
- 2000** L'égalité hommes-femmes, en marche ? En panne ?
- 2001** Cultur'elles Révolution
- 2002** Le Temps des femmes : femmes et hommes, partageons le temps



# Historique des lois

- 
- A vertical timeline with a central orange line and blue diamond markers. The years are written in white on blue banners. The descriptions are in black text to the right of the line.
- 1791** La loi permet le divorce par consentement mutuel
  - 1792** Olympe de Gouges rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »
  - 1938** Suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée
  - 1944** Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes
  - 1965** Les femmes mariées peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari
  - 1967** La loi Neuwirth autorise la contraception
  - 1975** La loi Veil légalise l'interruption volontaire de grossesse (IVG)
  - 1983** La loi Roudy pose le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



**Contact**

Direction Associations Jeunesse Égalité  
Mission Égalité / 02 23 62 22 04



© Création graphique : [www.pollenstudio.fr](http://www.pollenstudio.fr)